

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 16015**

### Intitulé

DIPLOVIS : Diplôme visé Journaliste

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Centre de formation des journalistes (CFJ) (association école CFJ)	directeur du CFJ

### Niveau et/ou domaine d'activité

**I (Nomenclature de 1969)**

**7 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

321 Journalisme et communication

**Formacode(s) :**

46325 journalisme

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce diplôme peut exercer les activités suivantes à tous les niveaux hiérarchiques :

- . recherche et vérification de l'information
- . enquête journalistique
- . reportage
- . interview
- . rédaction
- . secrétariat de rédaction
- . maîtrise fondamentaux du multimédia
- . traitement de dépêches d'agence
- . écriture radio, écriture télé
- . commentaire sur images
- . techniques de prise de vues
- . montage audiovisuel
- . présentation de journaux radio/TV.

. recherche, vérification, traitement et restitution de l'information sous toutes les formes journalistiques (écrite, radiophonique, télévisée, multimédia) avec rigueur et fiabilité

- . veille du respect des règles déontologiques

. maîtrise des outils techniques professionnels (nagra, caméra, enregistreur numérique, appareil photo) et des logiciels appropriés (Quark Xpress, InDesign, Photoshop, Final Cut, Illustrator, iMovie, Audacity, iTunes...)

- . maîtrise de l'anglais journalistique.

A la fin de ses études au CFJ, l'élève doit avoir totalement assimilé les exigences de rigueur et de fiabilité, ainsi que les règles déontologiques de la profession. Il doit être capable d'accomplir une enquête en contrôlant ses informations. Il doit pouvoir mener une interview, rédiger un article ou une série d'articles propres pour publication. Il lui faut savoir adapter son écriture aux différents types de médias : journaux, quotidiens ou périodiques, agences, sites web, radios, télévisions.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ces professionnels travaillent dans toutes les formes d'organes de presse : quotidiens nationaux et régionaux, presse magazine, presse spécialisée, presse professionnelle, sites d'information en ligne et pure players, agences de presse, sociétés de production audiovisuelle, chaînes de radio et de télévision, agences de communication.

Ce professionnel peut prétendre à tous les emplois du secteur journalistique, dans tous les types de rédaction : rédacteur, reporter, grand reporter, reporter photographe, journaliste reporter d'images, secrétaire de rédaction, chef de service, chef d'édition, rédacteur en chef, secrétaire général de rédaction, directeur de rédaction ou de publication.

### Codes des fiches ROME les plus proches :

E1106 : Journalisme et information média

### Réglementation d'activités :

La Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels délivre une carte d'identité de journaliste professionnel aux postulants qui remplissent les conditions fixées par la loi du 29 mars 1935.

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

La certification est composée de la manière suivante :

#### Formation classique :

##### Première année :

**UE 1** : apprentissage des bases du journalisme (technique rédactionnelle, mise en pages, exercices de desk sur dépêches et dossiers, travail sur le terrain, reportage, interview, culture de l'image, journalisme en ligne, déontologie, droit de la presse) - **20 ECTS**

**UE 2** : approfondissement (enquête, séminaires thématiques, multimédia), spécialisation technique et écriture radio et TV) - **25 ECTS**

**UE 3** : anglais - **4 ECTS**

**UE 4** : production école (journal école) - **11 ECTS**

**Deuxième année :**

**UE 5** : tronc commun (approfondissement radio et TV, résistance à la communication, projet personnel) - **17 ECTS**

**UE 6** : enseignements techniques dans la spécialité (presse écrite/multimédia, radio, rédacteur télévision, journaliste reporter d'images) - **30 ECTS**

**UE 7** : pratique professionnelle dans la spécialité (stages d'été en presse quotidienne régionale (2 mois) + mémoire, stage d'hiver (1 mois), stage de printemps (1 mois) - **13 ECTS**

**Formation apprentissage :**

**Première année :**

**UE 1** : apprentissage des bases du journalisme (technique rédactionnelle, mise en pages, exercices de desk sur dépêches et dossiers, travail sur le terrain, reportage, interview, culture de l'image, journalisme en ligne, déontologie, droit de la presse) - **17 ECTS**

**UE 2** : approfondissement (enquête, multimédia, technique et écriture audiovisuelles) - **18 ECTS**

**UE 3** : anglais - **2 ECTS**

**UE 4** : journal école - **7 ECTS**

**Deuxième année :**

**UE 5** : tronc commun (approfondissement radio et TV, travaux personnels) - **9 ECTS**

**UE 6** : enseignements techniques dans la spécialité (presse écrite/multimédia, radio, rédacteur télévision, journaliste reporter d'images) - **30 ECTS**

**UE 7** : formation en entreprise - **37 ECTS** (16 en 1<sup>re</sup> année et 21 en 2<sup>e</sup> année).

L'évaluation des étudiants est effectuée de façon continue par des exercices pratiques et des travaux de contrôle des connaissances, les uns et les autres obligatoires. Elle donne lieu à l'attribution de crédits ECTS, selon 4 critères :

- . la participation
- . les résultats
- . l'évaluation de la progression
- . le respect des règles professionnelles et déontologiques.

Les crédits ECTS peuvent être :

- . attribués
- . suspendus
- . refusés

Dans le cas d'une suspension, l'enseignant doit proposer un travail probatoire à l'élève. Après restitution du travail, l'enseignant est en droit d'accorder ou de refuser le crédit.

Chaque année, le détail des imputations de crédits ECTS sur les différents cours est présenté aux élèves.

Le conseil pédagogique statue sur les relevés de crédits ECTS.

**Validité des composantes acquises : non prévue**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUINON		COMPOSITION DES JURYS	
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Président et vice-président professeurs d'université, vice-président directeur d'un média, directeur, directeur adjoint, directeur des études adjoint et responsables pédagogiques du CFJ.
En contrat d'apprentissage	X		Président et vice-président professeurs d'université, vice-président directeur d'un média, directeur, directeur adjoint, directeur des études adjoint et responsables pédagogiques du CFJ.
Après un parcours de formation continue		X	
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		dispositif VAE

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

**LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS****ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX**

Certifications reconnues en équivalence :  
La réussite au concours du CFJ vaut admission au master Journalisme de l'université Paris I Panthéon-Sorbonne (sous réserve de détention d'une licence). Ce master qui comprend 2 parcours (politique et société, économie et vie de l'entreprise) est inscrit au RNCP.

**Base légale****Référence du décret général :**

Le diplôme du CFJ est visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur depuis 1985 (arrêté du 12/11/1985 - JO du 19/11/1985)

Dernier arrêté : le 5/7/2012, paru au Bulletin officiel n°30 du 23 août 2012.

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Le CFJ (ouverture légale le 29 juillet 1946) a été reconnu par l'Etat au titre d'établissement d'enseignement technique supérieur le 25 janvier 1962 (JO du 26/01/1962).

L'association Ecole CFJ a été créée le 28/7/2003 (BO du 23/08/2003).

Le diplôme du CFJ est visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur depuis 1985 (arrêté du 12/11/1985 - JO du 19/11/1985)

Dernier arrêté : le 5/7/2012, paru au Bulletin officiel n°30 du 23 août 2012.

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :****Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :**

Le CFJ communique annuellement au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche :

. l'enquête statistique numéro 26 portant sur ses effectifs étudiants ;

. le questionnaire de présentation de l'école et des épreuves du concours pour publication au BOESR.

Il répond également aux enquêtes régulières de la Conférence des grandes écoles, dont il est membre.

Le CFJ accueille en moyenne 90 élèves (étudiants et apprentis) sur 2 années de scolarité.

**Autres sources d'information :**

[www.cfpj.com/cfj](http://www.cfpj.com/cfj)

35 rue du Louvre - 75002 Paris (01 44 82 20 00 ou 72)

**Lieu(x) de certification :**

Centre de formation des journalistes (CFJ) : Île-de-France - Paris ( 75) [Paris]

35 rue Louvre - 75002 Paris

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Paris

**Historique de la certification :**